



## PLAIDOYER POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES 2026

### DEVELOPPER LES MOBILITES ACTIVES SUR LA METROPOLE MESSINE : UN ENJEU DE SANTE PUBLIQUE

Le constat est sans appel : d'après la Haute Autorité de santé ([Communiqué de presse de la Haute Autorité de santé en novembre 2025](#)) aujourd'hui en France, parmi les jeunes âgés de 6 à 17 ans, 2 sur 3 pratiquent moins de 60 minutes d'activité physique et passent plus de 2 heures devant un écran par jour, avec des conséquences délétères sur leur santé, tant physique que mentale. La situation est plus marquée chez les jeunes issus des milieux sociaux les moins favorisés.

De manière générale pour l'ensemble de la population, la sédentarité progresse à un rythme alarmant. Selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) en 2022, **95 % des Français sont exposés à un risque pour leur santé en raison de leur comportement trop sédentaire**. Cette inactivité est aggravée par le télétravail et l'usage des nouvelles technologies, qui limitent les occasions de se déplacer ou de pratiquer une activité physique.

**Face à cette réalité, le développement des mobilités actives est indispensable.** Les autres bénéfices des mobilités actives sont nombreux : baisse de la pollution et amélioration de la qualité de l'air, amélioration de la qualité et du cadre de vie, autonomie des jeunes, gain économique sur le budget transport des ménages, connection entre quartiers/communes,... Autant de facteurs qui renforcent l'attractivité du territoire.

**C'est un sujet majeur de la campagne des élections municipales de mars 2026 !**

#### NOS PROPOSITIONS

L'association Metz à vélo promeut l'usage du vélo au quotidien à l'échelle de la métropole depuis plus de 30 ans.

En nous appuyant sur les **besoins exprimés par les usagers**, en particulier lors du baromètre vélo 2025, **nous proposons un ensemble de mesures pour placer les mobilités actives au cœur des projets des futurs élus municipaux et métropolitain**,

#### STRUCTUREES AUTOUR DE 5 PILIERS :

- Placer la concertation et l'évaluation au cœur de la gouvernance sur les mobilités
- Augmenter la part modale du vélo avec un Réseau Express Vélo (REV)
- Apaiser la circulation pour permettre à tous de se déplacer en sécurité
- Renforcer l'intermodalité et permettre aux cyclistes de stationner leur vélo en toute sécurité
- Soutenir l'écosystème local de la filière vélo

## **1 - PLACER LA CONCERTATION ET L'EVALUATION AU CŒUR DE LA GOUVERNANCE SUR LES MOBILITES**

Dans un contexte de tensions parfois exacerbées entre usagers (automobilistes, cyclistes, piétons,...), l'**association des différentes parties prenantes (usagers, habitants, commerçants,...) en amont et tout au long du cycle de vie des projets est un facteur clé de réussite** dans la transformation de l'espace public et de son appropriation par tous.

Pour répondre aux besoins des usagers et mener à bien des projets efficaces de rééquilibrage de l'espace public en faveur des mobilités actives, nous proposons les mesures suivantes :

- Etablir un Plan Piétons et veiller à son articulation avec le Plan Vélo (Schéma Directeur Cyclable)
- Planifier et budgérer les aménagements piétons et vélos avec des objectifs clairs et ambitieux de budget par an/habitant, de part modale,....
- Créer un comité consultatif mobilités actives associant usagers, techniciens et élus pour suivre l'avancement des projets et participer à l'élaboration du Plan Vélo et Plans piétons
- Consulter systématiquement les associations vélos et piétons pour la création de projets vélos et piétons, dès le stade avant projet
- Organiser une journée vélo annuelle grand public
- Rendre public et diffuser les indicateurs publics sur la part modale du vélo, les avancées du Plan vélo et du Plan piétons, les financements, etc.
- Instaurer un budget participatif vélo pour des aménagements proposés et votés par les citoyens



*Image : Annonce de concertation publique sur la côte Ouest*

## 2 - AUGMENTER LA PART MODALE DU VELO : CREER UN RESEAU EXPRESS VELO (REV)

À l'échelle de l'Eurométropole de Metz, la part modale du vélo est très faible, autour de 1%, la métropole vise un triplement pour atteindre 3 % d'ici 2030 (Source : schéma directeur cyclable, 2017). Cela reste faible, par rapport à Strasbourg par exemple qui affiche une part modale d'environ 15%.

Il est indispensable de changer d'échelle, pour **faire du vélo un mode de transport de masse**. Pour cela, il est nécessaire d'attirer de nouveaux publics, au-delà des cyclistes expérimentés : enfants, adolescents, personnes agées, femmes enceintes, familles, personnes porteurs de handicap,...

Cet effet déclenche n'est possible qu'avec la création d'un réseau cyclable à haut niveau de service/ **réseau express vélo : structurant, de qualité, continu et sécurisé à l'échelle de la métropole, permettant à tous les publics de circuler à vélo en sécurité**. La prise en compte de cheminement piétons distincts, confortables et sécurisés, est également indispensable dans le cadre de la conception de ce réseau.

Le REV des voies messines que nous souhaitons, c'est :

- Des pistes cyclables sécurisées, séparées de la chaussée et des trottoirs, suffisamment larges pour permettre d'accueillir un nombre important de cyclistes ;
- Des itinéraires directs, confortables, continus, en particulier aux intersections et aux rond points (avec des rayons de courbure adaptés aux cyclistes,...) ;
- Des pistes qui relient les quartiers, communes et les lieux de vie majeurs (gares, établissements scolaires, zones d'emploi, services publics,...), complémentaire du réseau de transport en commun ;
- Des itinéraires lisibles et visibles : jalonnement, signalétique et marquages au sol distincts et homogènes ;
- Une gestion du trafic qui limite les temps d'attente des cyclistes et des piétons aux feux.

Cette ambition n'est possible qu'avec :

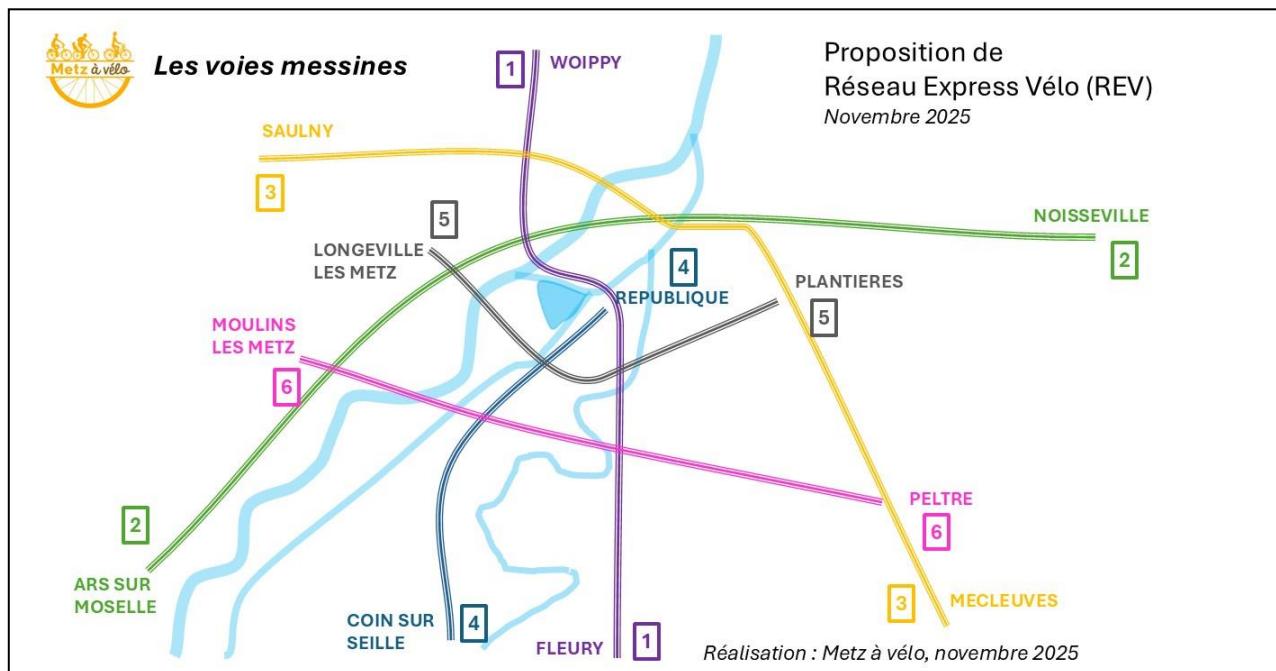
- un rééquilibrage de l'espace public, aujourd'hui presque exclusivement dévolu à l'automobile,
- et une réflexion globale sur les plans de circulation.



Photo : le Réseau Express vélo de Rennes métropole  
(source Ouest France)

Le REV des voies messines que nous souhaitons, c'est :

- 4 axes structurants
- 2 axes transversaux



Carte : la proposition de REV de Metz à vélo

### REV - Des priorités pour le mandat à venir :

- Une piste cyclable continue et sécurisée sur l'ensemble du **boulevard Saint Symphorien**, avec une modification des accès sur le pont de Verdun
- Un **secteur gare** repensé avec des stationnements vélos en nombre, un jalonnement et des pistes cyclables claires et lisibles permettant de rejoindre les aménagements cyclables existants
- Une piste cyclable **route de Rombas à Woippy** pour rejoindre le nord de la métropole et les secteurs d'activité économique, avec un traitement de qualité des intersections et des ronds points

### 3 - APAISER LA CIRCULATION POUR PERMETTRE A TOUS DE SE DEPLACER EN SECURITE

Au-delà de la proposition de REV à moyen/long terme, le réseau cyclable est également constitué d'aménagements cyclables structurants et secondaires variés (bandes cyclables, pistes cyclables, voies vertes, double sens cyclables, etc...). Pour permettre à tous d'utiliser ce réseau en sécurité et de manière confortable, nous proposons les mesures suivantes, dont certaines peuvent être mises en place à court terme :

- Mettre en œuvre un plan école - piétons et cyclistes autour des établissements scolaires : rues scolaires, stationnements vélos, itinéraires sécurisés,...
- Passer à une métropole à 30 km/h en milieu urbain, avec des aménagements adaptés (chicanes, ralentisseurs, contrôle de vitesse...)
- Renforcer la signalisation vélo : doubles sens cyclables, cédez le passage cycliste au feu, sas vélo, marquages clairs et distincts (en particulier le long des passages piétons)
- Supprimer les discontinuités des réseaux piétons et cyclables existants, en particulier aux intersections et aux rond points
- Renforcer les contrôles de vitesse automobile et sanctionner les stationnements automobiles sur les pistes cyclables et les trottoirs
- Sensibiliser les automobilistes, chauffeurs de bus/taxis/auto-écoles à la sécurité des usagers vulnérables
- Promouvoir une culture vélo et piétonne inclusive (personnes agées, enfants, familles, handicapées, ...), avec des évènements annuels phares (du type SlowUp)
- Mettre en place des aménagements transitoires lors des travaux
- Consolider et mettre en pratique dans les collèges et lycées les compétences acquises avec le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) dans les écoles élémentaires
- Expérimenter par les services de l'Eurométropole de Metz les autres alternatives aux véhicules motorisés : véhicules légers intermédiaires,...



Affiche du Slow Up Alsace 2025



Photo : une rue scolaire à Lille (source : La voix du Nord)

#### **4 - RENFORCER L'INTERMODALITE ET PERMETTRE AUX CYCLISTES DE STATIONNER LEUR VELO EN TOUTE SECURITE**

Le vélo est un puissant allié des transports en commun qui peuvent difficilement répondre à tous les besoins de mobilité, en particulier en dehors des secteurs d'habitat dense. Il peut constituer un moyen de rabattement vers des lignes structurantes (Mettis ou lianes du réseau Le Met) et peut contribuer à désengorger les bus et Mettis saturés aux heures de pointe. L'offre de vélos en libre services et de locations de vélo longue durée contribue à cette dynamique.

Pour développer les complémentarités entre transports en commun et vélos, ainsi que les services associés nécessaires, nous proposons les mesures suivantes :

- Renforcer l'intermodalité transports en commun / vélo : favoriser l'accès des vélos dans les transports en commun (bus, TER, tram,...), améliorer les itinéraires cyclables vers les pôles de transport (gare, stations Mettis, parkings relais,...),
- Améliorer le nombre et la diversité des vélos (vélos cargos, vélos rallongés, ...) en location longue durée (Le Met)
- Installer massivement des arceaux de qualité (et adaptés aux différents type de vélos : vélo cargos,...) dans les quartiers, devant les commerces, services publics et logements collectifs
- Développer les parkings vélo sécurisés
- Développer les box sécurisés pour les résidents en pied d'immeuble ou sur l'espace public
- Généraliser les vélo stations dans les parkings publics



*Photo : la station vélo couverte de la gare de Munster en Allemagne (source : Ouest France)*

## 5 - SOUTENIR L'ECOSYSTEME LOCAL DE LA FILERE VELO

Le vélo c'est aussi une filière économique diversifiée : il représente des activités, des métiers, des entreprises, plusieurs milliards d'euros de retombées directes chaque année et au moins 60 000 emplois en France (source : Réseau vélo et marche, 2025). Un contrat de la filière économique du vélo a été signé en 2024 au niveau national.

Pour dynamiser la filière économique du vélo, nous proposons les mesures suivantes :

- Apporter une subvention à l'achat d'un vélo ou à la réparation d'un vélo
- Promouvoir la mise en place du Forfait Mobilités Durables auprès des employeurs
- Développer les soutiens aux ateliers d'auto-réparation et aux associations de promotion du vélo et de la marche
- Développer la cyclo logistique, en particulier en centre ville
- Mettre à disposition un local pour les livreurs à vélo en centre ville



*Photo : Les Coursiers de Metz (source : Le Républicain Lorraine /Karim SIARI)*